

Zeitschrift: Verhandlungen der Schweizerischen Naturforschenden Gesellschaft = Actes de la Société Helvétique des Sciences Naturelles = Atti della Società Elvetica di Scienze Naturali

Herausgeber: Schweizerische Naturforschende Gesellschaft

Band: 25 (1840)

Protokoll: Troisième séance

Autor: Girard, G. / Forel, Griset de / Farvagnié

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 18.04.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

TROISIÈME SÉANCE,

Mercredi, 26 Août, à 11 heures du matin.

1. Le protocole de la séance de hier est lu et approuvé.

2. M. le Président de la Société, faisant les fonctions de rapporteur de la commission chargée de s'occuper du crétinisme, fait successivement trois propositions, et, pressé par la multitude des affaires à expédier dans cette dernière séance, il se contente d'en indiquer brièvement les motifs.

a) *Première proposition.* « Il sera dressé dans tous les cantons, d'ici à la session de 1841, un tableau statistique sur le crétinisme tel qu'il s'y trouve, et ce tableau sera fait d'après une série uniforme de questions que soignera le Comité central. »

Cette proposition, qui a déjà été faite à St. Gall en 1830 au sein de notre Société, a été ainsi motivée : Il s'agit enfin de porter du remède à un mal déplorable qui est si répandu dans notre patrie, et pour trouver ce remède, il faut commencer par se procurer une connaissance exacte et complète du mal. Ce n'est qu'ainsi que l'on pourra en découvrir les causes et aviser ensuite aux moyens de le prévenir ou de le restreindre, si ce n'est de le détruire avec le temps.

MM. Mayor, de Genève, Rahn-Escher et Schneider firent des observations judicieuses sur la nature du crétinisme, sur ses divers degrés, sur les causes géognostiques qui paraissent exercer ici quelque influence, enfin sur la nature des questions qu'il convient d'adresser aux personnes qui seront appelées dans toute la Suisse à fournir les matériaux du tableau statistique. Toutes ces remarques furent prises en note, ainsi qu'elles le méritaient; mais comme elles ne concernaient que l'exécution, M. le Président a mis la proposition de la Commission aux voix, et elle a été généralement adoptée par l'assemblée.

b) *Deuxième proposition.* « En réponse à la demande particulière de la Société suisse d'utilité publique, on lui conseillera de mettre à profit les lumières et le dévouement de M. le D. Guggenbühl, pour ériger dans la Suisse orientale un institut expérimental tel qu'il l'a proposé, pour l'élévation, l'exposition et les soins à donner. »

Ici la commission est partie de la conviction, 1° qu'il est possible, comme l'expérience l'a prouvé en Suisse et ailleurs, de réagir puissamment contre le mal, et de donner une éducation humaine à des crétins dont le crétinisme n'est ni complet ni invétéré; 2° qu'il est utile d'en fournir la preuve de fait aux populations de la Suisse orientale, afin de les disposer à se prêter désormais aux mesures préservatives et curatives que l'on serait dans le cas de leur proposer; 3° que les connaissances en ce genre et le zèle de M. le D. Guggenbühl répondent du choix convenable d'élèves encore dans l'âge tendre et duement reconnus comme atteints du crétinisme, tout comme on peut se promettre de lui tous les soins qu'il est impatient de leur donner comme médecin, instituteur et chef de famille.

M. de Fellenberg, de Hofwyl, a trouvé que l'expression de la proposition avait quelque chose de trop positif et de trop général; mais le rapporteur, en sa qualité de Président du Comité central, ayant fait l'observation que la société d'utilité publique serait mise au courant de toute la délibération, et qu'ainsi elle ne pourrait pas s'y méprendre, M. de Fellenberg s'est contenté, et la proposition étant mise aux voix, a obtenu l'assentiment de l'assemblée.

c) *Troisième proposition.* « Il sera donné connaissance de nos mesures touchant le crétinisme aux associations qui se sont formées à notre exemple en Allemagne, en France, en Angleterre et en Italie. »

Le motif de la commission a été ici l'intérêt qu'elle met

en général aux misérables créatures dégradées par le crétinisme et l'espérance qu'elle a d'obtenir plus de lumières par la réunion des efforts des sociétés étrangères. A ces raisons s'est joint la pensée, que rendues attentives à ce mal déplorable, des personnes riches et bienfaitantes à l'étranger tendraient peut-être une main secourable aux contrées indigentes de notre patrie.

Il y a eu un mésentendu dans l'assemblée au sujet de la dernière considération, comme s'il s'agissait de solliciter autre chose que des lumières. Cette erreur a été redressée; mais on a trouvé qu'avant de nous adresser à l'étranger, il fallait commencer par agir chez nous. Dès-lors la proposition a été écartée, non pas comme inconvenante en elle-même, mais comme prématurée en ce moment et intempestive.

3. Sur cela l'assemblée s'est occupée de la réponse à faire au comité fédéral de secours, qui nous a demandé des conseils sur les précautions à prendre contre de nouvelles inondations dans les cantons d'Uri, du Tessin et du Valais. M. Lardy, président de la commission, a lu à l'assemblée l'intéressant rapport qu'il a rédigé, et sur la proposition de M. le Président de la Société, il a été décidé que le rapport serait envoyé au comité fédéral de secours.

M. de Fellenberg, de Hofwyl, conseille ici trois mesures : 1^o établir des digues et des fossés en travers pour briser la violence des eaux et de leurs déblais; 2^o éconduire dans les terrains meubles les ruisseaux et les eaux par de solides canaux; 3^o adopter la bonne manière de diguer les torrens, comme on l'a pratiquée dans la vallée de Domeleschg. A la suite de ces observations, il exprime le désir que le Comité fédéral de secours s'adresse à trois hommes distingués dans cette partie. Ce sont MM. les lieutenans-colonels La Nica et Scherer, ainsi que M. le bailli Conrado de Baldenstein. Ces indications sont écoutées avec intérêt par l'assemblée et reçues avec reconnaissance.

Elle n'a pas donné son assentiment à la proposition que l'on a faite ensuite et qui demandait que l'on nommât une commission permanente chargée de correspondre en notre nom avec le comité fédéral. On a trouvé que dépassant ainsi la demande qui nous a été adressée, nous prendrions une position qui n'est pas la nôtre.

4. Vint ensuite le tour du gaz inflammable au Burgerwald à 3 lieues de Fribourg. Pour servir d'introduction au rapport qui allait être fait au nom de la Commission établie à ce sujet, M. le Président de la Société fit lecture du mémoire de M. le col. de Dompierre, estimant que ses notices historiques et topographiques seraient surtout agréables et utiles aux membres de la Société qui n'ont pas été de la course au Burgerwald. M. le capitaine L. R. de Fellenberg, président de la commission, a ensuite donné lecture de son rapport.

Comme cet objet ne se trouve pas encore suffisamment éclairci pour asseoir un jugement et donner des conseils, M. de Fellenberg, de Hofwyl, demande que les pièces soient insérées aux actes de la Société, afin de provoquer des recherches plus approfondies. Cette proposition a été sanctionnée par l'assemblée.

5. M. le Président annonce à l'assemblée que trois nouveaux candidats viennent de lui être présentés. Ce sont de la part de la section cantonale de Vaud : M. le Min. Mestral, pour la zoologie, et M. Centurier, pour la botanique; puis de la part de la section du Valais : M. Rion, chanoine à Sion, pour la botanique et l'entomologie. Interrogée si elle pense admettre ces trois candidats sans scrutin, comme cela s'est pratiqué quelquefois en pareilles circonstances, l'assemblée, pressée par le peu de temps qui lui reste, admet les trois candidats par mains levées.

6. Pour régulariser la marche de nos affaires, M. le Président propose successivement quelques réglemens, et les soumet à la sanction de l'assemblée. Savoir : a) « Dans

chaque canton il sera établi un membre correspondant pour toutes les communications entre le Comité central et le Secrétariat général d'un côté, et les sections cantonales de l'autre. Le nom des correspondans sera inséré aux actes annuels de la Société, et si d'une session à l'autre il devait se faire un changement à cet égard, le changement devra être porté à la connaissance du Comité central. » — Adopté.

b) « Le protocole, le sceau et les diplômes seront passés de l'ancien au nouveau Président de la Société à la fin de Décembre. » — Adopté.

c) « Dès que l'impression des actes sera terminée, le Comité central enverra le compte des dépenses au caissier de la Société, ainsi que le résidu, s'il en est un. » — Adopté.

d) « Il est recommandé à toutes les sections cantonales de hâter la rentrée de la finance annuelle que doivent payer tous les membres, et de la faire passer sans délai à la caisse commune. »

Ici se sont élevées des plaintes contre plusieurs membres qui, duement avertis de fournir leur contingent, négligent de le faire. On propose divers moyens, et l'assemblée s'arrête au suivant :

e) « Les sociétaires, qui duement avertis, négligeront de payer la finance annuelle, seront dénoncés à la session publique, et leurs noms seront insérés aux actes. »

7. La séance s'est terminée par la lecture des verbaux des différentes sections qui se sont réunies en partie à l'Hôtel-de-ville et en partie au Lycée.

M. le pharmacien Charles Fueter, de Berne, a lu le verbal de la section de physique et de chimie.

M. Ch. H. Godet, de Neuchâtel, a lu le verbal de la section de botanique.

M. L. R. Meyer, de St. Gall, a lu le verbal de la section de zoologie.

M. le D. Peschier, de Genève, a lu le verbal de la section de médecine (*).

Le Président,

G. GIRARD, Prof.

Le Vice-Président,

GRISSET DE FOREL.

Le Secrétaire,

D^r. FARVAGNIÉ.

Le protocole de cette dernière séance a été reconnu complet et fidèle par plusieurs membres de la section fribourgeoise.

(*) Plusieurs membres de la Société ayant été employés dans les trois commissions qu'exigeaient les circonstances, il n'y a pas eu de section de minéralogie et de géologie, et au grand regret de M. le Président, qui avait pensé former une section d'agriculture dans le local qui lui était destiné au Lycée, MM. les agriculteurs se trouvant en trop petit nombre, se sont joints à la section de botanique.

Le Président de la Société qui, au premier dîner, avait porté un toast à la Société suisse des sciences naturelles, un autre à celle d'utilité publique, comme notre sœur aînée, et un troisième au quatre associations qui se sont formées à notre exemple en Allemagne, en France, en Angleterre et en Italie, profita du dernier dîner pour adresser à ses collègues de la Suisse française une invitation que le temps ne lui avait pas permis de faire dans la séance du même jour. Il porta un toast : *A la mémoire de lord Bridgewater*, et exprima le vœu que les livres qui portent son nom, fussent traduits en français chez nous, comme ils l'ont été à Stuttgart pour les allemands.

Après le dîner on fit voir dans un salon attenant les tuyaux de grès de la fabrique de MM. Jacq. Ziegler et Comp. à Winterthour ; puis un nouveau mode de tuyaux en verre pour conduite d'eau, et des planelles également en verre, soit pour dallage, soit pour donner du jour au galetas. Ces derniers objets se fabriquent par M. Ant. Bremond, à sa verrerie de Semsales, au canton de Fribourg.

